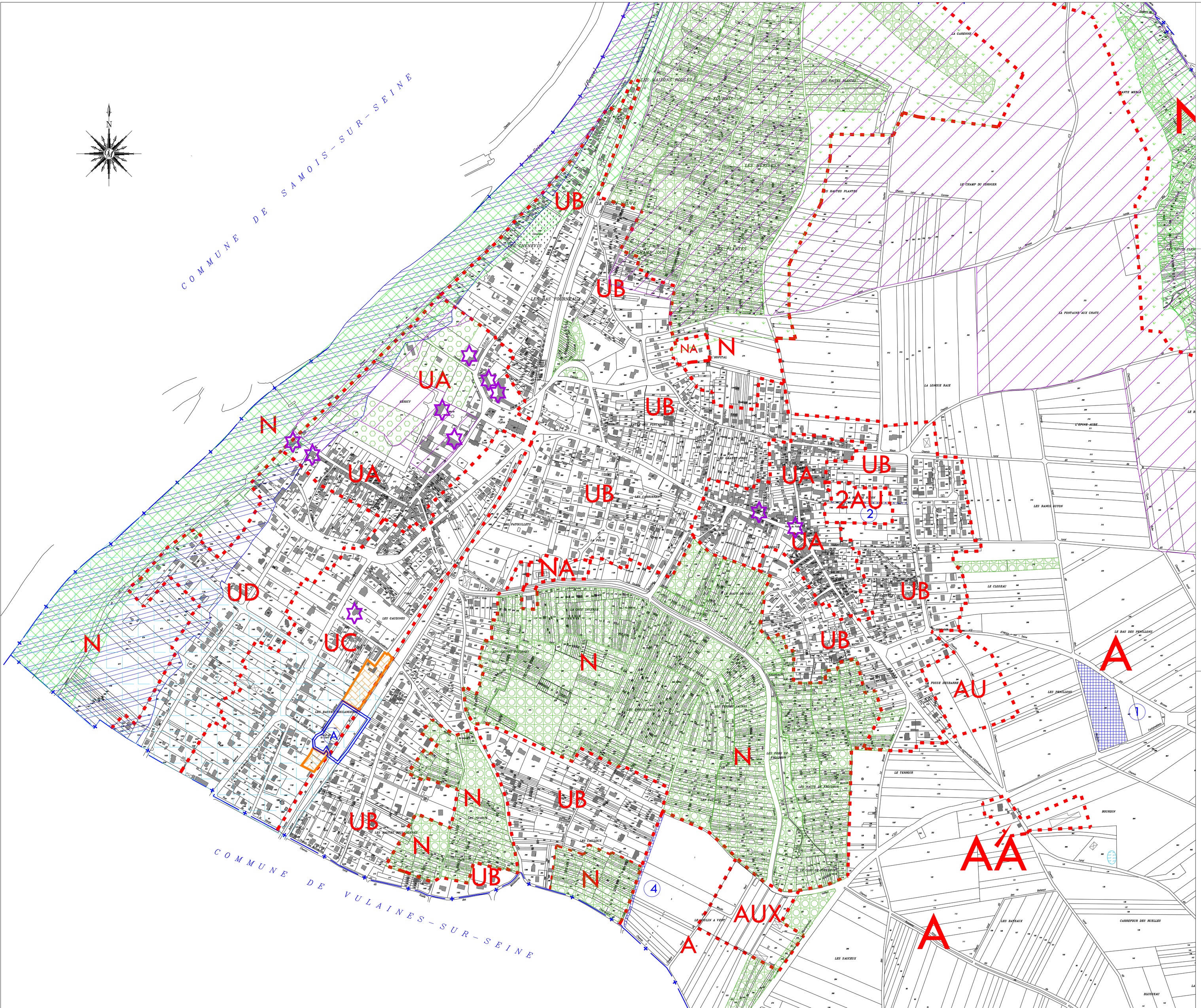

EMPLACEMENTS RESERVES

1- Création d'un cimetière - Commune
2- Pérennisation d'un chemin piéton existant - Commune
4- Classement voirie - Commune

A- équipement de transport collectif à renforcer

- limite de zone
- secteur de risque d'inondation
- secteur de milieux humides
- parc et jardin à conserver
- espace boisé classé ou sens de l'article L 130-1 du code de l'urbanisme
- emplacement réservé
- protection des lisières
- site d'intérêt écologique (ou sens de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme)
- site d'intérêt paysager (ou sens de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme)
- secteur de répartion du logements (ou sens de l'article L123-2 b du code de l'urbanisme)
- bâtiment patrimonial (ou sens de l'article L123-3-1 du code de l'urbanisme en zone A et de l'article L123-1-7 en zone U)
- protection de la ressource (ou sens de l'article R123-11-b du code de l'urbanisme)
- équipement à renforcer

HÉRICY

HERICY

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document Opposable

Document Graphique - LE BOURG
Echelle 1/2500

Établi le 24 mai 2013

URBANENCE